Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et qualifications de la Métallurgie

CERTIFICATIONS

# CQPM • Technicien de banc d'essais

Produire - Réaliser

Contrôle - Essais

## MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le Technicien de Banc d'Essais est chargé de piloter un ou plusieurs bancs d'essais pour la validation des caractéristiques (limites) et des performances de l'élément à tester selon les exigences du client. Les éléments à tester peuvent être neufs ou révisés, par exemple des motorisations des secteurs de l'aéronautique (moteurs à combustions interne, moteurs d'hélicoptère, moteurs d'avion, …), de l'automobile (moteurs thermiques, moteurs électriques, …), du ferroviaire (moteurs de traction thermique ou électrique, …), du naval, de l'aérospatiale, …

## ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La préparation du banc d'essais
- Le pilotage du banc d'essais
- Le déploiement d'actions d'amélioration continue.

## COMPÉTENCES

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

1. Organiser les essais

2. Instrumenter l'élément à tester

© Tous droits réservés
*Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion*

3. Raccorder l'élément à tester

4. Piloter les moyens du banc d'essais

5. Analyser et interpréter les résultats de l'élément à tester et du banc d'essais

6. Définir des actions d'amélioration continue

7. Suivre un plan d'actions d'amélioration continue

---

## > Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution profesionnelle : Pôle emploi, APEC…

## > Identification

**Catégorie :** C
**Niveau :** 5
**N° Cert. :** MQ 2017 06 64 0318
**État :** Active

## > Dispositif d'accès

### Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

### Comment accéder à la certification ?

**Par la formation**

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)

**Par la Validation des Acquis de l'Expérience**

- Congé VAE

© Tous droits réservés
*Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion*